

FEUILLE DE ROUTE

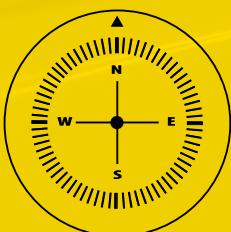
SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SUR SITE

1.....

.....

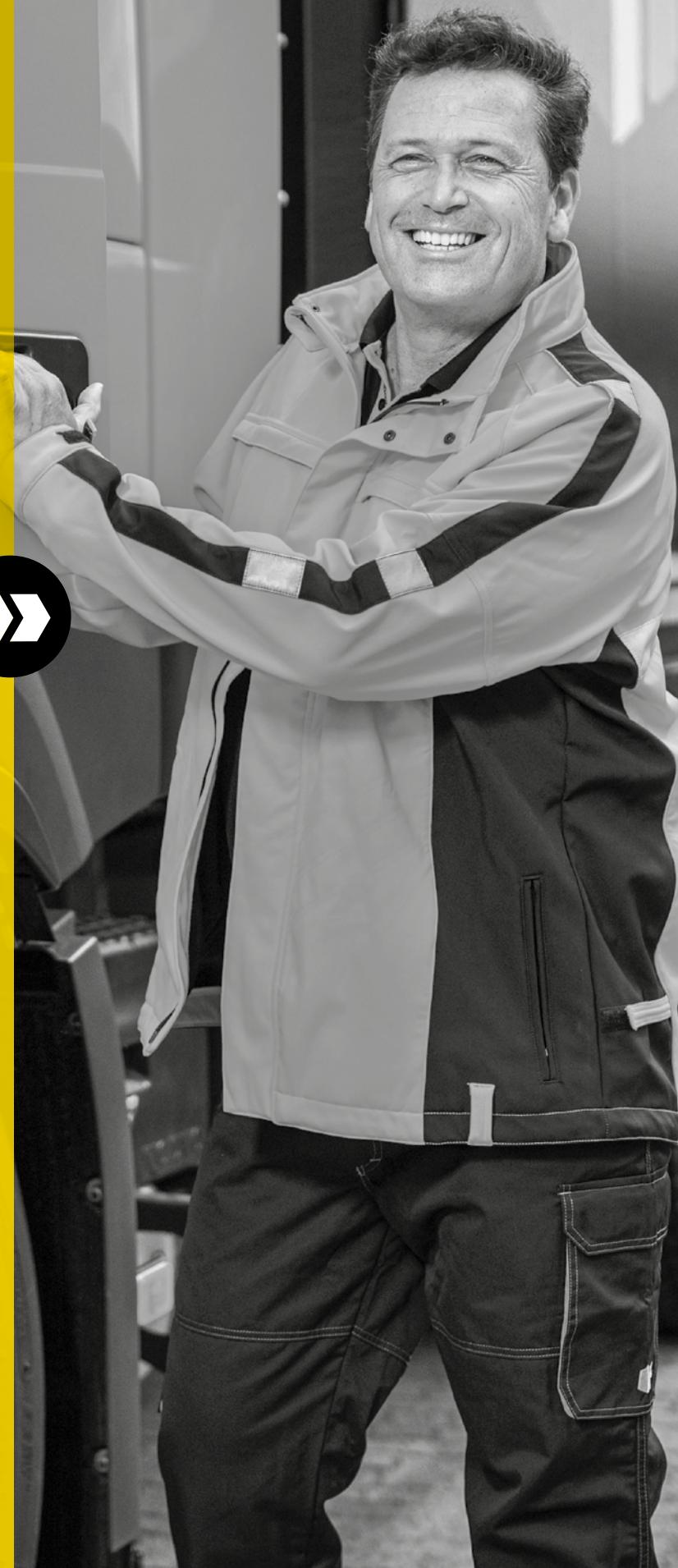
.....

Cette feuille de route est un outil pratique pour améliorer la sécurité des transports sur site.



Travaillez de manière sûre et saine grâce à notre programme Boussole.

Nous vous demandons de créer un environnement de travail sûr pour vous et les autres. Si nécessaire, modifiez votre comportement. Vous pouvez vous attendre à ce que vos collègues fassent de même. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme Boussole, toutes les feuilles de route, les directives en matière de comportement et d'autres informations utiles sur la santé et la sécurité sur le site : hscompass.com.



**PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**

BME HEALTH & SAFETY COMPASS

BLUSCAT
MATERIAUX POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Une initiative de  BME



FEUILLE DE ROUTE

SÉCURITÉ DES TRANSPORTS SUR SITE

Notre Politique

La sécurité des transports sur le site fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ».

Chaque site doit disposer d'un plan de circulation interne pour garantir que toute la circulation sur le site et dans les bâtiments se déroule sans heurts et en toute sécurité pour éviter les accidents, les collisions et les blessures.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

La voie de la sécurité est la bonne

- >> Pour pouvoir utiliser les véhicules du site, une formation officielle doit avoir été suivie.
- >> Le plan de circulation du site doit être respecté à tout moment pour assurer votre sécurité et celle des autres.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être immédiatement informée des situations dangereuses sur le site.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Ne pas utiliser de véhicule du site sans avoir suivi une formation adéquate.
- >> Ne marcher que sur les chemins balisés et respecter le plan de circulation interne.
- >> Les directives du plan de circulation interne doivent être connues et respectées.
- >> Ne jamais conduire un véhicule sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments délivrés sur ordonnance. Informez votre responsable si vous utilisez ce type de médicaments et orientez-vous sur les tâches réalisables.
- >> Les comportements dangereux, les situations de circulation dangereuses et/ou l'utilisation incorrecte d'un véhicule doivent être signalés immédiatement au responsable.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Toujours porter des chaussures de sécurité et des vêtements de travail et de visibilité adéquats dans l'entrepôt et les zones de manutention extérieures.
- >> Des vêtements à haute visibilité doivent être portés par les collaborateurs et les visiteurs dans les zones appropriées.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment.
- >> Des vêtements à haute visibilité doivent être portés par les collaborateurs et les visiteurs dans les zones appropriées.
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



« Lorsqu'on travaille sur le site, il est important de s'assurer que chaque visiteur, fournisseur et collègue soit en sécurité. Je suis constamment attentif au respect du plan de circulation. C'est une question de comportement. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale